

BE-A0521\_722981\_803481\_FRE

Inventaire des archives du notaire Miest  
Henri, Florenville, 1948-1967



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Compétences et activités.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
Notaire Miest Henri, Florenville.....	7
1 - 14 Minutes des actes notariés. 1947-1967.....	7

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Notaire Miest Henri, Florenville

Période:  
1947 - 1967

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0521.3327

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 22.00
- Etendue inventoriée: 0.02 m

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:  
Miest, Henri (notaire), 1941 - 1967

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement consultables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement consultables par le notaire déposant, son successeur ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale. Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée. Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être consultés.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur.

Histoire du producteur et des archives

*PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

NOM

Miest, Henri, notaire à Florenville.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

L'article 1er de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803) contenant organisation du notariat définit la fonction de notaire : " les notaires sont les fonctionnaires publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions ".

Contenu et structure

*CONTENU*

Minutes des actes notariés, 1947-1967 [protocole incomplet] (22 art.).

*Langues et écriture des documents*

La langue du fonds est le français.

## Description des séries et des éléments

## NOTAIRE MIEST HENRI, FLORENVILLE

1	1 - 14 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 1947-1967. 1947 (524, 525).	2 pièces
2	1948 (847, 868).	2 pièces
3	1949 (1037).	1 pièce
4	1952 (1889).	1 pièce
5	1954 (2460, 2679-2680, 2764).	1 chemise
6	1955 (2821).	1 pièce
7	1957 (3707, 3790-3791).	3 pièces
8	1959 (4499).	1 pièce
9	1960 (4621, 4667).	2 pièces
10	1963 (5593).	1 pièce
11	1964 (5756, 5989).	2 pièces
12	1965 (6032, 6133, 6233).	3 pièces
13	1966 (6445).	1 pièce
14	1967 (6480, 6501).	2 pièces

